

18 1846 : L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE EN TUNISIE

LES ESCLAVES DANS LA RÉGENCE DE TUNIS

Le Bey de Tunis avait depuis longtemps sa garde d'élite et des forces militaires formées de captifs noirs que fournissait la traite transsaharienne. Au XIX^e siècle, les esclaves étaient voués, dans les villes, à des tâches domestiques au service des couches aisées. L'esclavage à des fins économiques, s'il n'avait plus de place en ville, se maintenait dans les oasis du Sud.

En terre d'islam, l'affranchissement était traditionnel et pouvait prendre un caractère collectif à l'occasion de la naissance, du mariage ou du décès du maître.

Les confréries des affranchis, politiquement protégées, encadraient la vie des nouveaux libres, mais servaient aussi de refuge aux esclaves fugitifs, enfin de conservatoire des cultures africaines noires, s'abritant sous un vernis islamisé.

UNE ABOLITION MÉTHODIQUE



Jeunes esclaves tunisiennes

Le choc de la conquête de l'Algérie

détermina le nouveau souverain Ahmed Bey (1837-1855) à engager une politique d'indépendance, ouvrant un processus de réformes fondamentales.

L'esclavage fut méthodiquement supprimé de 1841 à 1846 ; après enquête auprès de différents mouvements abolitionnistes, en particulier de la Société britannique fondée en 1839 et dont le Bey devint membre protecteur en 1842, qui envoya James Richardson et son homologue français à Malte mener campagne contre la traite transsaharienne :

- septembre 1841, interdiction des marchés d'esclaves.
- L'Institut d'Afrique de Paris fit connaître en France cette mesure dès octobre.
- avril 1842, interdiction de la traite. La Régence de Tunis devient terre de liberté pour tout esclave qui y pénètre.
- septembre 1842, les enfants d'esclaves naissent libres.

الحمد لله حفظكم الله تعالى ورواكم ونور هداكم الفضلاء الأعيان الأخيار العلماء الكمل هذات الأمة ومصايح العلى أحبنا الشيخ سي محمد بيوم شيخ الإسلام والشيخ سي إبراهيم الرياحي باش مفتي المالكية والمفتين الشيخ سي محمد بن الخوجة والشيخ سي محمد بن سلامة والشيخ سي أحمد اللابي والشيخ سي محمد المحبوب والشيخ سي حسين البارودي والشيخ سي الشاذلي بن المؤذب والشيخ سي علي الدرويش والشيخ سي محمد الخضار والقضاة الشيخ سي محمود بن باكير والشيخ سي محمد البنا والشيخ سي محمد التيفر بباردو والشيخ سي فوج التيمي بالحلة، أكرمهم الله السلام عليكم ورحمة الله وبركاته، وبعد فانه ثبت عندنا ثبوتنا لا ريب فيه أن غالب أهل أيلتنا في هذا العصر لا يحسن ملكية هؤلاء السودان الذين لا يتقرون على شيء على ما في أصل صحة ملكهم من الكلام بين العلماء إذ لم يثبت وجهه وقد أشرق بنظروهم صبح الايمان منذ أزمان وأن من يملك أخاه على المنهج الشرعي الذي أوصى به سيد المرسلين آخر عهده بالدنيا وأول عهده بالآخرة حتى أن من شريعته التي أتى بها رحمة للعالمين عتق العبد على سيده بالاضرار وتشوف الشارع الى الحرية فافتضى نظرونا والحالة هذه دفقا باولئك المساكين في دنياهم وبما كبرهم في آخراهم أن تمنع الناس من هذا المباح المختلف فيه والحالة هذه خشية وقوعهم في الحرم المحقق المجمع عليه وصد أضرارهم باخوانهم الذين جعلهم الله تحت أيديهم وعندنا في ذلك مصلحة سياسية منها عدم الجاهيم الى حرم ولاة غير ملتهم فعينا عدولا بسيدي حموز وسيدي منصور والزاوية البكرية يكتبون لكل من أتى مستجيرا حجة في حكنا له بالعتق على سيده وترفع إلينا لنختصمها وأنتم حوسكم الله إذا أتى لأحدكم المملوك مستجيرا من سيده واتصلت بكم نازلة في ملك على عبد وجهوا العبد إلينا وحذار من أن يتمكن به مالكه لأن حرمكم بأيام من التجي إليه في فك رقبتة من ملك ترجح عدم صحته ولا تحكم به لمذعبيه في هذا العصر واجتناب المباح خشية الوقوع في الحرم من الشريعة لا سيما إذا انضم لذلك أمر اقتضته المصلحة فيلزم حمل الناس عليه والله يهدي للتي هي أقوم ويبيشر المؤمنين الذين يعملون الصالحات ان لهم أجرا كريما.

والسلام من الفقير الى ربه تعالى عبده المشير أحمد باشا باي وفقه الله تعالى آمين.

كتب في محرم الحرام سنة 1262

LE DÉCRET D'ABOLITION 26 JANVIER 1846

Le décret d'abolition place les affranchis sous la protection du Bey :

“Nous avons décidé, dans l'intérêt actuel des esclaves et l'intérêt futur des maîtres, comme aussi d'empêcher les premiers de demander la protection des autorités étrangères, de délivrer à tout esclave qui le demandera, des lettres d'affranchissement... Il s'attache à cette mesure un intérêt politique considérable.”

Les affranchis furent recrutés dans l'armée, portée à 25 000 hommes, et dans les manufactures d'armement et de matériel militaire.

© Florence Gauthier-Revolution Française.net, 2010

19 VICTOR SCHŒLCHER

UN HOMME PRÊT À L'ACTION

Depuis son retour des Caraïbes, Schœlcher militait en faveur d'une abolition immédiate de l'esclavage. La Révolution de février 1848 lui offre l'occasion d'agir sans délai :



V. Schœlcher
Photo de Nadar

3 mars 1848, Arago, ministre de la marine du Gouvernement provisoire se rallie au projet de Schœlcher

4 mars, le Gouvernement provisoire déclare le principe de l'abolition immédiate

5 mars, Arago nomme Schœlcher sous-ministre d'état et président de la Commission d'abolition

27 avril, décret d'abolition approuvé par le Gouvernement

23 et 27 mai, suite à des émeutes à la **Martinique** et des mouvements à la **Guadeloupe**, l'abolition est promulguée **avant** l'arrivée des commissaires généraux

23-25 juin, en France la répression sanglante met fin à la révolution

26 juillet, la Commission d'abolition est dissoute

Schœlcher dira plus tard que seule "une mesure révolutionnaire" pouvait imposer l'abolition. Il y était parvenu par **sa rapidité d'action**.

LE PROJET : BRISER LES CHAINES DE L'ESCLAVAGE POUR LE COLLIER DE L'ASSIMILATION

UNE COLONISATION SANS DOMINATION ?

Schœlcher imaginait qu'un colonialisme humanisé par une politique d'assimilation aux lois de la métropole était possible :

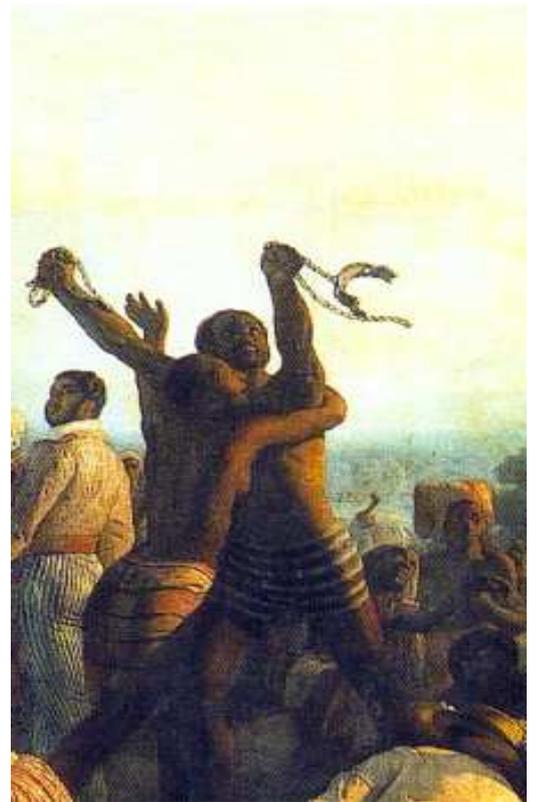
"Ma politique coloniale a toujours été la même, toujours basée sur les principes de la France, qui n'admet pas plus aux Antilles que dans la métropole de distinction entre ses enfants, qui leur reconnaît à tous les mêmes droits et leur impose les mêmes devoirs."

La Politique coloniale

... cette colonisation sans impérialisme pourrait déboucher sur l'indépendance : *"Alors que l'on n'aura plus à craindre de montrer aux noirs des blancs la houe à la main, ils se mêleront ensemble sur les champs des Antilles et de leur union, on verra sortir une activité nouvelle. Les colonies ne doivent pas périr... c'est dans l'indépendance que sera leur plus grande prospérité."*

Abolition immédiate

L'abolition de l'esclavage de 1848, par Biard, Détail RMN.



Au fond, la colonisation était pour lui facteur d'une civilisation supérieure, fondée sur la mise au travail et l'exercice des droits politiques : *"Notre présence au milieu d'eux sert à leur donner l'exemple des habitudes de travail et contribue à relever leur condition sociale. Plus on augmentera la consistance politique de nos colonies, en leur restituant la représentation directe, plus notre domination y acquerra cette puissance morale qu'on n'obtient jamais par la seule force des armes."*

Polémiques coloniales

Il entendait **indemniser les colons ET les nouveaux libres**. S'il accepta le renforcement de la production sucrière, il s'opposa à la substitution de la main-d'œuvre esclave par l'importation de travailleurs extérieurs et la dénonça comme **un second esclavage**.

Ses vues généreuses ne furent pas retenues. Demeura **une politique colonialiste assimilationniste** – victoire posthume de Boissy d'Anglas – bien vite **limitée aux seules "vieilles colonies"**, lorsque le nouvel empire colonial se développa en Afrique et en Asie.

20 1848: DE L'ABOLITION À LA PROLÉTARIATION

Extrait du décret d'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, 27 avril 1848

Article 1^{er}. L'esclavage sera aboli dans toute les colonies et possessions françaises deux mois après la promulgation du présent décret. A partir de la promulgation du présent décret dans les colonies, tout châtiment corporel, toute vente de personne non libre, seront interdits (...).

Article 3. Les gouverneurs ou commissaires généraux de la république sont chargés d'appliquer l'ensemble des mesures propres à assurer la liberté à la **Martinique, à la Guadeloupe et dépendances, à l'île de la Réunion, à la Guyane, au Sénégal et autres établissements français de la côte occidentale d'Afrique, à l'île Mavotte et dépendances et en Algérie.**

1848 : QUELLE ABOLITION ?

Dans la continuité du colonialisme :

L'abolition de l'esclavage de 1848 s'inscrit dans une **perspective clairement colonialiste**. Il s'agit de supprimer l'esclavage, mais non le système colonial. Nous ne sommes donc plus dans la logique anti-colonialiste de 1793-1794.

La dénaturation des idées de Schœlcher :

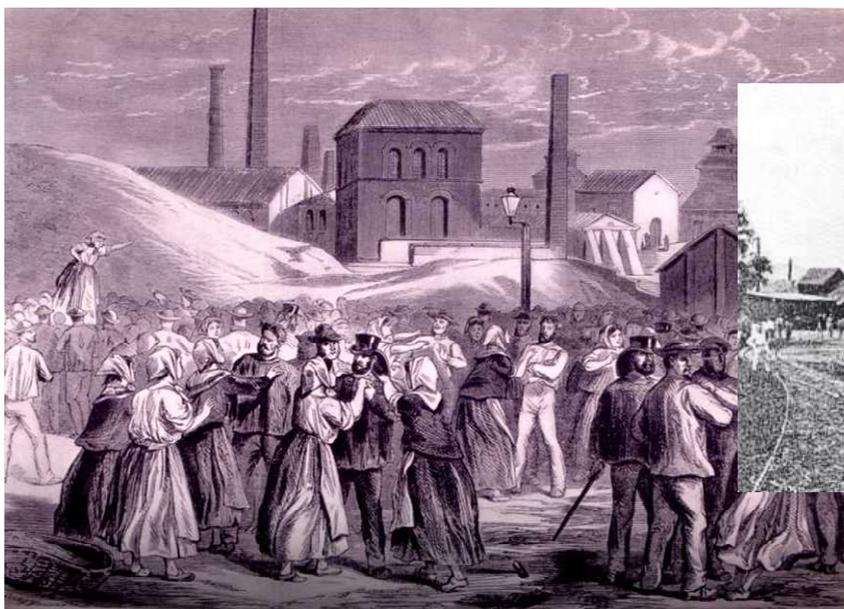
Notons que les propriétaires d'esclaves sont **indemnisés**, alors que les nouveaux libres n'ont droit à aucune aide financière. Schœlcher prévoyait l'accès à la terre pour les nouveaux libres et l'expropriation des terres occupées indûment par les familles de colons, mais essuya un refus.

Le nouvel ordre colonial

repose sur travail, famille, oubli du passé. Les nouveaux libres, spoliés de toute indemnisation, ont le choix entre :

- le travail salarié,
- un contrat d'association qui leur conserve case, jardin et lopin en échange de 5 jours de travail sur la plantation de l'ancien maître. Une répression exemplaire fit taire la revendication de la case et du jardin *en propre* au nouveau libre,
- la petite production. Les affranchis avaient entrepris de défricher les mornes dès avant 1848. Le mouvement s'amplifia grâce à la pratique de l'entraide mutuelle, ou *konywa* (équivalent du *koumbit* haïtien). L'achat de lopins et le colonat partiaire (le propriétaire cédait un lopin en échange de journées sur sa plantation) multiplièrent les petits exploitants. Bilan : les exploitations vivrières d'environ 2 ha passent en Guadeloupe de 436 en 1835 à 1216 en 1847 et 10 000 en 1875.

DE NOUVELLES FORMES DE DOMINATION



Une usine en Europe et une plantation aux Antilles au XIX^e siècle.

Alors que le capitalisme industriel provoque, en Europe, prolétarianisation et paupérisation massives, le même phénomène est perceptible dans les colonies. La plantation s'est maintenue intacte, seules les formes de domination ont changé : à peine l'abolition votée, le gouvernement autorise le **coolie trade en mai 1848**.

Il s'agit d'importer d'Asie une main-d'œuvre qui travaille sur les plantations sous contrat, faisant concurrence aux anciens esclaves. Au fond, ce nouveau système permit non seulement le **maintien de la plantation, mais aussi son développement en monoculture sucrière à l'échelle industrielle**.

DE LA TRAITE AU COOLIE TRADE

En 1789, Grégoire avait saisi que la suppression réelle de l'esclavage serait celle du *principe* même de la domination et non d'une forme d'exploitation dont les colons avaient déjà trouvé le moyen de remplacement :

“J’observe d’abord que la traite, déjà plus difficile, ne peut se soutenir longtemps. La population africaine s’épuise annuellement par des exportations nombreuses : mais la traite aura-t-elle un terme fixé par la nécessité des circonstances, sans qu’on puisse en faire honneur à l’humanité des Européens, qui, pour le dire en passant, dans la disette de Nègres, commencent à trafiquer des Indiens.”

Mémoire en faveur des gens de couleur.

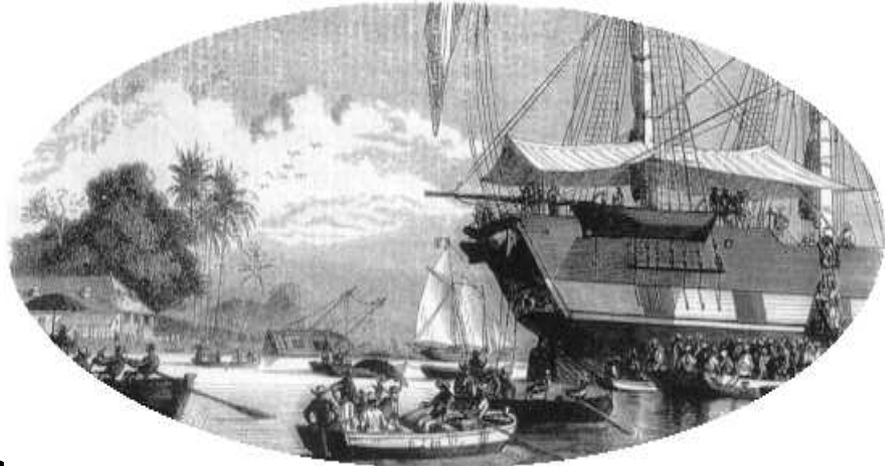
CE NE FUT PAS LE PRINCIPE DE LA TRAITE QUI FUT ABOLI EN 1848, MAIS LA FORME HISTORIQUE DE LA TRAITE DES NOIRS, QU’UNE AUTRE FORME REMPLAÇA

Quelques jours après le décret du 27 avril, le gouvernement autorisait le *coolie trade* pour répondre à la pénurie de main-d’œuvre que l’abolition de l’esclavage allait entraîner. Les termes anglais de *coolie trade* désignent ce trafic de remplacement d’émigrés indiens pour la plupart, engagés sous contrat, salariés et théoriquement “libres” puisque “consentants”.

Le Second Empire en fit un **monopole d’état avec prime** de 335 f par émigrant en 1854. La Cie Générale Maritime des Frères Péreire reçut le monopole en 1855, élargit sa sphère d’activité avec la Cie Générale Transatlantique en 1862.

Ce lucratif trafic fournit **130 000 coolies** aux planteurs de la Réunion, des Antilles et de Guyane entre 1849 et 1889.

En 1882, le gouvernement de l’Inde suspendit l’émigration qui prit fin en 1889.



Coolie trade à la Guadeloupe, 1858

LES RÉALITÉS DE L’ÉMIGRATION : MISÈRE, PROSTITUTION, DÉCULTURATION

À une Malabaraise

*Tes pieds sont aussi fins que tes mains, et ta hanche
Est large à faire envie à la plus belle blanche ;
À l’artiste pensif ton corps doux et cher ;
Tes grands yeux de velours sont plus noirs que ta chair.
Aux pays chauds et bleus où ton Dieu t’a fait naître,
Ta tâche est d’allumer la pipe de ton maître.
De pourvoir les flacons d’eaux fraîches et d’odeurs,
De chasser loin du lit les moustiques rôdeurs,
Et dès que le matin fait chanter les platanes,
D’acheter au bazar ananas et bananes.
Tout le jour, où tu veux, tu mènes tes pieds nus,
Et fredonnes tout bas de vieux airs inconnus ;
Et quand descend le soir au manteau d’écarlate,
Tu poses doucement ton corps sur une natte,
Où tes rêves flottants sont pleins de colibris,
Et toujours, comme toi, gracieux et fleuris.*

*Pourquoi, l’heureuse enfant veux-tu voir notre France,
Ce pays trop peuplé que fauche la souffrance,
Et confiant ta vie aux bras forts des marins
Faire de grands adieux à tes chers tamarins ?
Toi, vêtue à moitié de mousselines frêles,
Frissonnante là-bas sous la neige et les grêles,
Comme tu pleureras tes loisirs doux et francs,
Si, le corset brutal emprisonnant tes flancs,
Il te fallait glaner ton souper dans nos fanges
Et vendre le parfum de tes charmes étranges,
L’œil pensif, et suivant, dans nos sales brouillards
Des cocotiers absents les fantômes épars !*

Baudelaire 1866

REPRISE DE LA TRAITE SOUS LE SECOND EMPIRE

En 1857, **Napoléon III**, prétextant la “libre émigration” des Africains sur le modèle du *coolie trade*, autorisa de fait la traite d’esclaves africains pour fournir Cuba et les colonies françaises, avec la complicité de l’Espagne et des Etats-Unis.

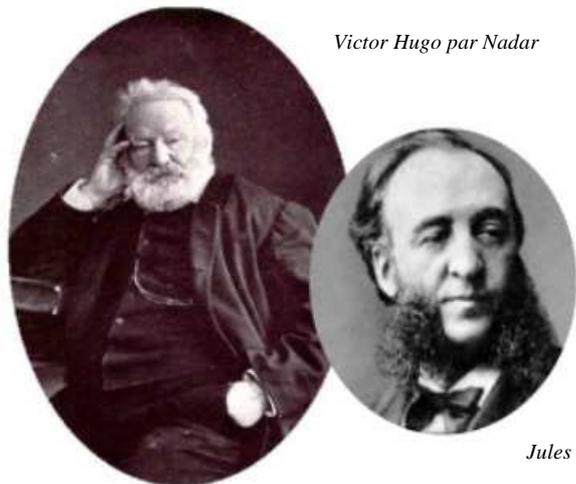
Karl Marx, dans le *New York Daily Tribune* du 2 juillet 1858, relève l’inconséquence du gouvernement anglais, qui, pourchassant les négriers, soutint néanmoins le renversement de la République abolitionniste par Napoléon III digne neveu de son oncle :

“La Deuxième République, comme la Première, a aboli l’esclavage. Bonaparte, qui avait accédé au pouvoir uniquement en flattant les plus bas instincts des hommes, est incapable de s’y maintenir, sinon en achetant jour après jour de nouveaux complices. Ainsi, il n’a pas seulement ressuscité l’esclavage, mais a gagné à sa cause les planteurs par le renouvellement de la traite des esclaves... Faire des Français une nation se livrant à la traite des esclaves serait le plus sûr moyen d’asservir la France qui, quand elle était elle-même, eut l’audace de proclamer à la face du monde entier : Périssent les colonies plutôt qu’un principe !”

© Florence Gauthier-Revolution Française.net, 2010

22 LA NON-APPLICATION DU DÉCRET DE 1848

DERECHEF, LA CIVILISATION EUROCENTRÉE



Victor Hugo par Nadar

Jules Ferry

Loin de l'Humanisme d'un Las Casas ou des Lumières d'un Jaucourt, dont la conscience critique était susceptible d'indépendance vis-à-vis des politiques et des préjugés de leur temps, la colonisation européenne au XIX^e siècle, enthousiasma les esprits en faveur de la conquête du monde et de la croyance en une seule **civilisation digne de ce nom : la sienne**. Ainsi, **Victor Hugo**, grande figure populaire de cette époque, tient un curieux langage :

“Ce n'est certes pas pour rien que la Méditerranée a, sur l'un de ses bords le vieil univers et sur l'autre, l'univers ignoré, c'est-à-dire d'un côté toute la civilisation et de l'autre toute la barbarie... Il est là, devant vous, ce bloc de sable et de cendres, ce morceau inerte et passif qui, depuis 6 000 ans, fait obstacle à la marche universelle... Dieu offre l'Afrique à l'Europe. Prenez-la.”

Discours à la Chambre, 1879

Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures.” 1885

Ces arguments, tautologiques d'ailleurs, rendent compte d'un renversement des valeurs sans précédent. La supériorité économique et technologique des Européens en venait à s'annexer tout le mot “civilisation” et à conquérir celui de “progrès”, rejetant ce qui lui était autre dans la rubrique “barbarie”. L'abolition de l'esclavage fut même regardée comme un acte justifiant « un droit d'ingérence » dans le but de « civiliser ».

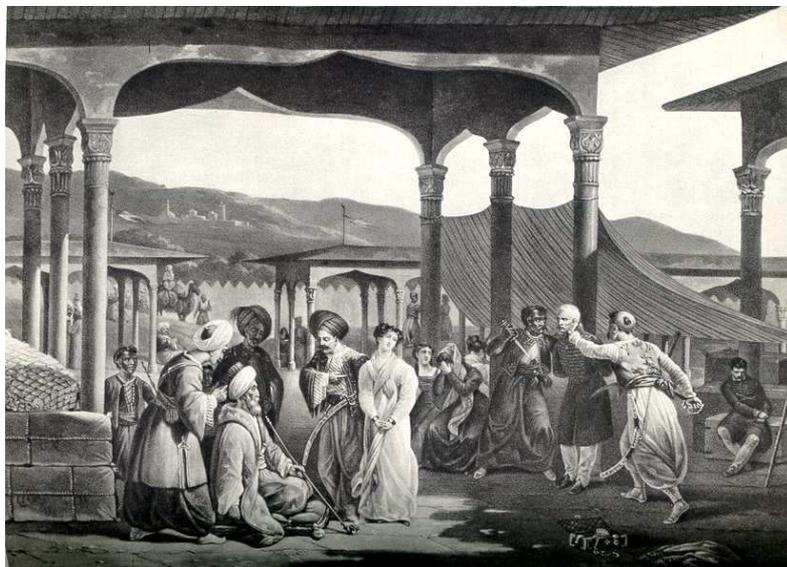
LA CONQUÊTE DE L'ALGÉRIE 1830/1857

La Monarchie de Juillet tente de justifier la conquête militaire au nom du progrès et de la civilisation. **Hamdan Khodja** n'est pas dupe et entreprend d'en relater les actes fort peu civils : *“L'accomplissement de tant de faits arbitraires m'oblige à les faire connaître, afin que l'histoire en prenne acte et pour montrer à la postérité comment on entendait la civilisation au XIX^e siècle”, Le Miroir, 1834.*

Le décret d'abolition de l'esclavage de 1848 ne sera jamais appliqué en Algérie.

Commentaire du général **Daumas** :

“Que deviendraient les esclaves affranchis, privés de toutes ressources ? Le crime seul pourrait leur offrir les moyens d'existence et nous compterions 8 000 malfaiteurs de plus.”



Bazar d'esclaves à Alger : ou comment manipuler l'opinion en l'apitoyant sur les razzias de « chrétiens » mis en esclavage par les Barbaresques, tandis que l'armée conquerrait l'Algérie !

LE PARTAGE DE L'AFRIQUE

Après les explorations, les expéditions. Des cartes sont dressées et le continent africain quadrillé. La Conférence de Berlin, en 1885, confirme le partage de l'Afrique par les puissances européennes. Alors que le capitalisme industriel se diffuse, les colonies d'Afrique noire fournissent matières premières et main-d'œuvre au plus bas prix, celui du travail forcé.

Le décret d'abolition de 1848 ne fut appliqué par le gouvernement français qu'à Saint-Louis du Sénégal et à Gorée, les “vieilles colonies”. Coexistèrent alors les “vieilles colonies”, en voie d'assimilation, et les nouvelles, EN VOIE DE CIVILISATION (! ?) MAIS SANS ABOLITION !